



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
PV N°1 du 02 oct. 2024

Par la société ALTERN'ACTIVE SYSTEMS

ORDRE DU JOUR :

Validation du PV N°2 du 15 juin 2024

Vote

Election des délégués (ées) représentant les clubs ayant des équipes en District et non en Ligue.

Vote

Présentation du budget prévisionnel 2024/2025

Vote

Questions diverses (à parvenir au secretariat avant le 30 sept).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mercredi 2 octobre 2024
La Tour du Crieu/Ariège

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOT D'ACCUEIL

Monsieur Gérard GONZALEZ

Président du District de l'Ariège de Football



19H30

Gérard GONZALEZ ouvre cette Assemblée générale et remercie les clubs de leur présence. Merci à Arnaud DALLA PRIA, Président de la Ligue de Football d'Occitanie, d'être parmi nous. Il donne la parole à Philippe TEILLOT, Secrétaire Général, pour le vote des clubs pour le quorum.



VOUS AUREZ L'OCCASION DE DONNER VOTRE AVIS À PLUSIEURS REPRIS DURANT CETTE ASSEMBLÉE

2

Le témoin lumineux vert s'allume un instant, votre réponse a été prise en compte



Lorsque le vote est ouvert (cadre vert en haut à droite de l'écran)

1

cliquez sur la touche correspondant au numéro de réponse choisie

3

Vous avez appuyé sur le mauvais bouton ou avez changé d'avis, il vous suffit d'appuyer sur le bouton de votre réponse finale. **La réponse prise en compte est la dernière reçue avant la fin du temps imparti.**

3

Vote test et quorum

Veillez confirmer votre présence en appuyant sur 1/A.

95



MOT DU PRÉSIDENT DU DISTRICT DE L' ARIEGE DE FOOTBALL

Monsieur Gérard GONZALEZ



Je ne ferai pas de discours aujourd'hui, nous avons plusieurs sujets ce soir :
Le budget prévisionnel et l'élection des délégués pour l'AG de la Ligue qui se déroulera le 9 novembre.

Je n'ai pas le site où celle-ci se déroulera. Nous allons voter le PV de l'AG du 15 juin 2024. Avant le vote, y a-t-il des questions ?

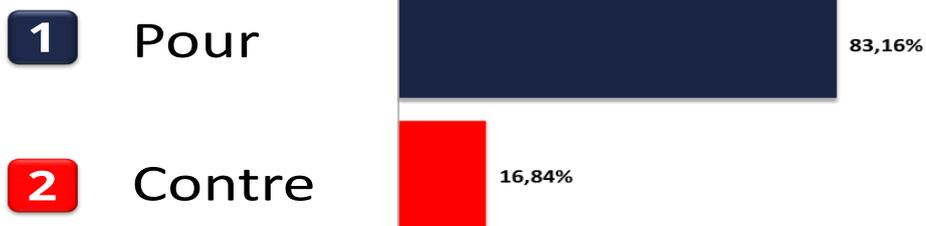
Monsieur DELEAU Joël demande à intervenir. Il indique que le PV est incomplet, qu'il y a eu beaucoup d'intervenants. Il indique que le PV de l'Huissier de justice est rempli de coquilles. Après l'intervention de monsieur DELEAU, le Président lui demande de transcrire toutes ses remarques et de les envoyer par mail au secrétariat général.

Nous transcrivons sur le PV les remarques écrites.

Monsieur DELEAU, par mail, nous fera parvenir les remarques. Plus d'intervention des présidents de clubs ou autres, le Secrétaire Général passe au vote le PV du 15 juin 2024.



Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024 au Fossat



BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025



Le budget 2024/2025 a été calculé sur une réduction de 27%.

Les choix de réductions de coûts sont assumés par les membres du comité directeur et de notre cabinet comptable.

BUDGET DAF 24-25
Charges

BUDGET DAF SAISON 2024/2025						
CHARGES	LIBELLE	REALISE	REALISE	REALISE	PREVISION	PREVISION
		30/06/2023	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2025
602001	TABLETS PROJET VERBAUX ALLOCATIONS	653,00	0,00	9 390,00	1 032,00	0,00
602002	TABLETS PROJET VERBAUX ALLOCATIONS ET PRESSIONS	168,00	0,00	0,00	39,00	50,00
602003	TABLETS PROJET VERBAUX SECOURS ET TERTIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602004	TABLETS PROJET VERBAUX AMBASSADE	62,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602005	COUVERTURE TELEPHONE	3 283,00	15 863,34	219 524,70	33 194,00	15 000,00
602006	AMBIANCE ALLOC	-130,00	-3 486,40	3 836,40	0,00	0,00
602007	PRINCE CLUBS COMpta COORDONATEUR	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00
602008	DAF	2 317,00	-153,54	892,38	3 183,00	3 500,00
602009	DAF	5 119,00	1 977,94	2 611,06	0,00	0,00
602010	DAF	420,00	40,34	53,00	496,00	600,00
602011	ALLOCATION PROCEDES UNIFORMES	896,00	0,00	0,00	62,00	100,00
602012	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DIVERS	472,00	546,53	1 119,80	6 912,00	400,00
602013	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DIVERS PAF	0,00	0,00	66,00	0,00	0,00
602014	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DIVERS	0,00	0,00	0,00	205,00	0,00
602015	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DIVERS	0,00	423,30	0,00	378,00	0,00
602016	PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DIVERS (SALAIRE)	4 140,00	3 698,97	2 039,20	2 228,00	2 000,00
602017	COMPLAISANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602018	ACHATS MOBILES	59,00	59,00	22,50	540,00	600,00
602019	PROCESSEURS DIVERS	0,00	0,00	0,00	190,00	200,00
602020	COMPLAISANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
602021	COMPLAISANCE	0,00	797,64	3 028,93	1 049,00	1 090,00
602022	PROCESSEURS	0,00	390,00	4 744,50	2 642,00	500,00
611000	CHIFFRE D'AFFAIRES	696,00	2 594,40	2 839,00	1 100,00	2 000,00
611001	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611002	CHIFFRE D'AFFAIRES	6 149,00	8 493,52	13 736,64	14 942,00	14 500,00
611003	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	3 200,00	4 79,50	2 200,00	150,00
611004	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	220,00	655,00	920,00	500,00
611005	CHIFFRE D'AFFAIRES	8 540,00	4 833,33	4 076,67	0,00	0,00
611006	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	0,00	50,00	3 164,00	3 520,00
611007	CHIFFRE D'AFFAIRES	8 294,00	8 227,92	14 949,58	16 611,00	16 700,00
611008	CHIFFRE D'AFFAIRES	800,00	0,00	340,00	2 100,00	1 500,00
611009	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611010	CHIFFRE D'AFFAIRES	660,00	660,00	3 29,50	7 12,00	860,00
611011	CHIFFRE D'AFFAIRES	4 267,00	4 522,50	3 090,00	5 473,00	5 190,00
611012	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611013	CHIFFRE D'AFFAIRES	635,00	1 754,25	2 299,28	2 547,00	1 000,00
611014	CHIFFRE D'AFFAIRES	3 130,00	8 095,76	4 465,74	13 136,00	14 000,00
611015	CHIFFRE D'AFFAIRES	2 523,00	2 777,99	3 374,74	1 580,00	1 600,00
611016	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	252,90	309,48	309,00	300,00
611017	CHIFFRE D'AFFAIRES	60,00	50,00	48,24	50,00	50,00
611018	CHIFFRE D'AFFAIRES	58,00	49,40	59,40	59,00	60,00
611019	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	60,00	60,00	60,00	60,00
611020	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611021	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00
611022	CHIFFRE D'AFFAIRES	0,00	1 239,76	0,00	0,00	0,00
611023	CHIFFRE D'AFFAIRES	1 429,00	1 071,17	5 262,89	1 680,00	1 200,00
611024	CHIFFRE D'AFFAIRES	7 833,00	6 953,95	3 200,91	3 271,00	0,00
611025	CHIFFRE D'AFFAIRES	350,00	3 900,00	2 632,00	728,00	750,00
611026	CHIFFRE D'AFFAIRES	58,00	2 280,00	1 463,36	736,00	150,00
611027	CHIFFRE D'AFFAIRES	35,00	2 090,00	2 170,00	180,00	160,00
611028	CHIFFRE D'AFFAIRES	36,00	675,02	375,34	105,00	100,00

BUDGET DAF 24-25 Charges

02101	PROCESSEUR	4 425,00	9 752,50	12 223,00	21 075,00	21 000,00
02201	ADRESSEUR	12 248,00	15 740,30	10 725,60	16 858,00	11 300,00
02301	PROCESSEUR ALTRIA	2 125,00	162,30	3 485,20	9 130,00	4 305,00
02302	PROCESSEUR ALTRIA	386,00				
02303	PROCESSEUR ALTRIA	53,00	1 569,63	1 333,30	454,00	500,00
02304	PROCESSEUR ALTRIA	543,00	1 020,30	851,80	2 396,00	300,00
02305	PROCESSEUR ALTRIA	545,00	342,00	200,00	300,00	0,00
02306	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	1 100,00	1 500,00	2 830,00	1 400,00
02307	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	0,00	930,00	0,00	0,00
02308	PROCESSEUR ALTRIA	3 437,00	7 937,34	4 879,30	8 666,00	6 000,00
02309	PROCESSEUR ALTRIA	7 465,00	11 954,75	13 950,31	12 132,00	8 000,00
02310	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	337,27		0,00	0,00
02311	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	15 742,00	11 433,00	30 000,00	30 000,00
02312	PROCESSEUR ALTRIA	0,00		7 373,20	0,00	0,00
02313	PROCESSEUR ALTRIA	130,00	1 000,80	1 364,00	1 346,00	1 000,00
02314	PROCESSEUR ALTRIA	2 765,00	6 694,40	8 439,30	18 485,00	12 900,00
02315	PROCESSEUR ALTRIA	403,00	1 538,03	8 943,06	5 906,00	4 100,00
02316	PROCESSEUR ALTRIA	2 186,00	8 967,96	0,00	0,00	0,00
02317	PROCESSEUR ALTRIA	533,00	331,39	442,28	353,00	400,00
02318	PROCESSEUR ALTRIA	1 338,00	1 330,99	1 387,80	1 396,00	0,00
02319	PROCESSEUR ALTRIA	0,00			0,00	0,00
02320	PROCESSEUR ALTRIA	3 136,00	2 345,60	1 786,00	996,00	0,00
02321	PROCESSEUR ALTRIA	1 300,00	765,64	937,23	1 325,00	2 000,00
02322	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	160,00	3 133,75	147,00	0,00
02323	PROCESSEUR ALTRIA	5 502,00	5 495,85	5 584,80	425,00	410,00
02324	PROCESSEUR ALTRIA		134,82	0,00		
02325	PROCESSEUR ALTRIA	352,00	887,79	1 989,00	2 449,00	1 500,00
02326	PROCESSEUR ALTRIA	1 462,00	0,00		53,00	500,00
	SOMM TOTAL	109 952,00	279 994,63	242 286,42	282 823,00	289 878,00
02327	PROCESSEUR ALTRIA	79 225,00	101 655,75	89 430,75	75 560,00	65 600,00
02328	PROCESSEUR ALTRIA	11 931,00	40 536,56	43 726,09	35 684,00	31 500,00
02329	PROCESSEUR ALTRIA	548,00	547,84	530,87	466,00	400,00
02330	PROCESSEUR ALTRIA	0,00			0,00	0,00
02331	PROCESSEUR ALTRIA	288,00	0,37	33,80	0,00	0,00
02332	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	108,00	2 985,35	4 650,00	5 000,00
02333	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	1,05	36,00	20,00	0,00
02334	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	35,00	430,00	30,00	0,00
02335	PROCESSEUR ALTRIA	0,00			0,00	0,00
02336	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	0,00		0,00	0,00
02337	PROCESSEUR ALTRIA	0,00		2 336,52	0,00	0,00
02338	PROCESSEUR ALTRIA	0,00		1 572,24	0,00	0,00
02339	PROCESSEUR ALTRIA	990,00			0,00	0,00
02340	PROCESSEUR ALTRIA	20 520,00			0,00	0,00
02341	PROCESSEUR ALTRIA	585,00	628,61	932,77	420,00	420,00
02342	PROCESSEUR ALTRIA	3 736,00	5 769,35	5 034,77	5 000,00	5 000,00
02343	PROCESSEUR ALTRIA	0,00			0,00	0,00
02344	PROCESSEUR ALTRIA	0,00	1 330,40	0,00		0,00
02345	PROCESSEUR ALTRIA	736,00		5 983,30	0,00	0,00
02346	PROCESSEUR ALTRIA	7 658,00		1 836,64	0,00	0,00
02347	PROCESSEUR ALTRIA			92,00	92,00	100,00
02348	PROCESSEUR ALTRIA					
	SOMM TOTAL	128 887,00	330 590,63	294 265,55	322 852,00	328 078,00
	TOTAL	238 839,00	330 585,46	335 386,97	383 741,00	362 038,00

BUDGET DAF 24-25 Produits

PRODUITS	LIBELLE	REALISE	REALISE	REALISE	PREVISION	PREVISION
		30/09/2023	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
70001	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70002	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70003	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70004	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70005	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70006	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70007	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70008	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70009	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70010	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70011	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70012	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70013	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70014	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70015	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70016	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70017	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70018	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70019	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70020	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70021	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70022	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70023	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70024	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70025	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70026	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70027	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70028	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70029	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70030	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70031	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70032	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70033	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70034	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70035	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70036	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70037	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70038	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70039	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70040	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70041	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70042	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70043	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70044	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70045	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70046	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70047	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70048	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70049	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70050	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70051	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70052	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70053	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70054	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70055	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70056	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70057	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70058	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70059	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70060	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70061	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70062	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70063	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70064	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70065	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70066	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70067	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70068	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70069	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70070	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70071	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70072	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70073	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70074	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70075	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70076	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70077	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70078	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70079	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70080	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70081	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70082	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70083	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70084	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70085	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70086	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70087	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70088	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70089	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70090	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70091	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70092	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70093	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70094	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70095	PROFIT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70096	PROFIT	0,00	0,00			

À la suite de la présentation, monsieur GUICHOU prend la parole car il ne comprend pas les 4€ de frais de gestion administrative par licenciés. Il est à l'origine de cette rubrique qui avait pour but de responsabiliser les clubs sur le Foot d'animations, qui faisaient jouer des jeunes joueurs sans licences. Au départ la somme était de 2€. Le Président lui rappelle qu'au moment de la création de cette rubrique sur l'Annexe 5, celle-ci faisait suite à la gestion administrative et bancaire. Le passage de 2 à 4 € date de 2020 sur demande du Trésorier Général qui lui avait succédé après sa démission. Pour son information il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2020.

Monsieur CHINCHILLA interpelle le Président sur la somme de 45000€. Il ne comprend pas que les amendes se retrouvent dans la rubrique recette. Monsieur TEILLOT (Secrétaire Général) lui rappelle que notre budget prévisionnel a été fait sur -27%. Monsieur CHINCHILLA remarque que du fait de cette réduction, les formations seront réduites ou supprimées. Le Président rappelle que l'ensemble des formations rentre dans le cadre des conventions d'objectif, ANS et PPF.

Monsieur ESPARREL demande : « au cas où les objectifs des amendes de 45000€ ne soient pas atteints, le district donnera-t-il des ordres aux arbitres pour atteindre cette somme ? »

Le président répond : « le jour où cela se produira je n'aurai plus à assumer la présidence. Non, monsieur ESPARRELL nous ne sommes pas encore arrivés aux méthodes que vous décrivez. »

Monsieur CHINCHILLA : au regard du budget prévisionnel, cela veut dire que la situation financière ne va pas bien.

Monsieur TEILLOT : au regard des chiffres, les dépenses sont supérieures aux recettes. Cela fait que nous n'avons augmenté aucun paramètre de l'annexe 5 depuis 2020 et de plus notre partenaire MC DO vient de résilier le contrat à la suite de la signature avec la LFP.

Aujourd'hui, faire du mécénat est compliqué. Le District ne voulait pas prendre des partenaires qui aident les clubs. Demain dans notre approche des partenaires, nous n'aurons plus le même regard.

Après discussions, échanges et réponses le Secrétaire Général met au vote le Budget.



Approbation du Budget Prévisionnel 2024/2025



Election des Délégués des clubs du District pour l'AG de la Ligue de Football d'Occitanie



Le Président : Vous allez voter les délégués qui représentent les clubs qui évoluent en District et n'ayant pas d'équipes jeunes ou séniors en Ligue. Les Clubs ayant des équipes Ligue se déplacent pour participer aux AG Ligue.

La commission électorale s'est réunie en date du 19/09/2024 et a publié le PV le 22/09/2024.

Le nombre de voix et pourcentage définiront les 5 titulaires et les 4 suppléants.

Je laisse au Secrétaire Général le déroulement du vote.

Le Secrétaire Général ouvre le vote

Ci-joint les voix en pourcentages



Résultats

Election des Représentants des Clubs à La Ligue de Football d'Occitanie

Titulaires

Suppléants

Sébastien RENOUD (Mazères)	86,25%	Philippe TEILLOT (Spam)	75,56%
Olivia CORBIN (Laroque d'Olmes)	81,40%	Thierry MELET (Escosse)	63,33%
Cécile NAUDY (Varilhes)	78,89%	Alexa MAY (Mazères)	52,58%
David FOURCADE (Spam)	78,89%	Florence MELET (Escosse)	52,22%
Raymond MIQUEL (Pays d'Olmes)	77,22%		

28/10/2024

29

Philippe TEILLOT Secrétaire Général remercie les clubs pour le bon déroulement du vote.

Mot du Président de la LFO

Monsieur Arnaud DALLA PRIA

Président de la Ligue de Football d'Occitanie



Arnaud DALLA PRIA remercie le Président et son équipe pour cette invitation.

Il aborde plusieurs sujets : l'agrandissement de la ligue (Castelmaurou) ;

L'arbitrage et la somme allouée par la FFF sur la formation ;

Les Incivilités et le travail de la commission de sécurité ;

Le choix du District et du Président de baisser les dépenses au regard des recettes. Cela démontre la responsabilité de la nouvelle équipe.

- **Questions diverses :**

Nous avons reçu un mail de monsieur DELEAU. Je vous en fait lecture.

Joël DELEAU <deleau09@gmail.com>

Envoyé : dimanche 29 septembre 2024 23:25

À : Ariège Secretariat <secretariat@ariegefoot.fff.fr>

- **QUESTIONS au DAF – AG du 2 octobre 2024**

Monsieur le secrétaire général,

Comme vous le rappelez dans un précédent mail, chaque dirigeant a l'opportunité d'interroger les membres du DAF et son président lors de l'AG, le rdv par excellence avec le football départemental, sous la forme de questions écrites déposées avant le 30 septembre, sur votre adresse mail officielle.

Nous aimerions donc que soit discuté les points suivants lors de l'AG du 2 octobre 2024 :

1) Dans un précédent courrier nous avons demandé que le PV de l'AG de juin dernier soit corrigé car truffé d'incohérences et plus grave, d'erreur d'identité, pourtant validé en l'état par le très professionnel huissier de justice ! Comme je vous l'ai précisé alors, le PV d'une AG est un document officiel qui doit retranscrire l'exactitude des débats et qui ne peut supporter la moindre approximation ... A cette date, toujours aucune réponse de votre part ou de la part de votre prédécesseur.

Question : Avez-vous rectifié et/ou fait rectifier ce PV par l'huissier présent à l'AG ? Si non pourquoi ?

2) Un engagement « solennel » avait été pris quant à la non-participation de président(e) en exercice à la tête des commissions du DAF. Miracle de l'été ou difficulté à tenir ses engagements, on retrouve Mme A. MAY à la tête de 2 commissions.

Question : Faut-il en conclure que trop peu de dirigeants de club adhèrent à votre projet ?

3) la CDD présidée par M. Raymond MIQUEL prend certaines libertés quant à ce que devrait être le « fonctionnement normal » de cette instance. Pour rappel ; des décisions prises en catimini durant l'été, des clubs ne recevant plus sur leur boîte-mail officielle les sanctions appliquées à leurs joueurs et dirigeants, pire, des joueurs ou dirigeants condamnés à de lourdes sanctions, **pour des motifs relevant parfois du pénal**, et plus grave encore, sans comparution en séance plénière !

Question : Juge ou OPJ, dictateur ou besoin de s'affirmer dans son nouveau rôle, à quel niveau de compétences se situe le président

de la CDD ? Quelle(s) est (sont) la (les) nouvelle(s) règle(s) en vigueur dont nous n'avons pas encore eu la teneur ?

4) Lors de l'AG de juin dernier, le président de la CDA nous a prodigué une belle séance d'autosatisfaction avec une présentation enthousiaste et idyllique de l'arbitrage ariégeois.

Néanmoins, force est de constater que tous nos arbitres n'ont pas le niveau escompté notamment dans la prise de décisions pour des situations similaires et pour des fautes identiques jamais sanctionnées de la même manière.

Question : Tous nos arbitres ont-ils bien reçu la même formation ?

Si oui, lors des dernières sessions, tous les inscrits ont-ils été diplômés ? Qualité ou quantité, à quelle note accordez-vous le diplôme d'arbitre ? Interprétation ou application du règlement, quelles sont les principales consignes ou conseils qu'ils ont reçus pour cette saison 2024- 2025 ? (Sévérité, psychologie adaptée ou limitée, écoute systématique des assistants, interprétation du règlement, complément de formation...).

Question : Tous nos arbitres ont-ils bien reçu la même formation ?

si oui, lors des dernières sessions, tous les inscrits ont-ils été diplômés ? Qualité ou quantité, à quelle note accordez-vous le diplôme d'arbitre ? Interprétation ou application du règlement, quelles sont les principales consignes ou conseils qu'ils ont reçus pour cette saison 2024- 2025 ? (Sévérité, psychologie adaptée ou limitée, écoute systématique des assistants, interprétation du règlement, complément de formation...).

5) Les médias ariégeois (presse écrite et radios) sont les relais fidèles d'informations pour notre sport, sur l'ensemble du département.

Question : Qu'en est-il de vos relations avec ces médias locaux que vous avez mis à mal (G. Gonzales, K. Toureche et JP Masse, entre autres...) pendant la campagne et lors de l'AG de juin dernier ?

6) La proposition de budget prévisionnel 2024-2025 en grand déclin, met en évidence un recul important de la formation et d'actions vers les clubs mais surtout des recettes à hauteur de + 30.000 € pour la ligne « amendes ».

Question : Les comptes de résultats de l'exercice 2023 – 2024, sous la présidence de JP Masse, ont-ils bien été arrêtés, et si oui à quelle date ? Faut-il comprendre que votre seule « variable d'ajustement » réside dans la perception « in integrum » du montant de ces futures amendes, déjà provisionnées ?

7) 15.000 € d'abandon de frais sont budgétés ce qui représente une somme conséquente dans un budget prévisionnel alarmiste.

Question : Quels sont les membres du DAF qui bénéficient de cette mesure et à quelle hauteur ? De combien de véhicules dispose le DAF, à qui sont-ils affectés et sous quelle forme juridique : véhicule de service ou véhicule de fonction ?

Nous apprécierions la transparence, la sincérité avec des réponses sans "langue de bois ou faux-fuyant" sur l'ensemble de ces questions d'ordre général afin que tout soit clair dès le début de votre mandat.

Cordialement.

Pour le collectif « **le Football Ariégeois Autrement** »



Monsieur Raymond MIQUEL prend la parole pour répondre à monsieur DELEAU.

Pour répondre aux questions de Monsieur Joël DELEAU, Président du F.C Saverdun, je tiens à lui indiquer que je ne suis ni juge ni O.P.J, simplement Président bénévole d'une Commission disciplinaire au sein du District de Football de l'Ariège.

Je n'ai absolument pas besoin de m'affirmer dans mes nouvelles fonctions comme l'annonce M. Deleau. Je les accomplis en toute humilité et avec le plus grand sérieux, sérieux qui je le rappelle avait été remarqué par la liste « Football Ariégeois Autrement » qui m'avait sollicité pour les rejoindre ou au moins poursuivre mon action dans cette Commission en cas de victoire de leur liste.

Dictateur, le mot est fort et déplacé. Les renseignements présentés par Monsieur DELEAU ne sont pas de bonne qualité et fort incomplets. Je travaille d'une façon différente. Les décisions de la CDD sont prises à la majorité des voix et je tiens à ce que chaque membre s'exprime. C'est peut-être ce que Monsieur Deleau appelle Dictature. Moi j'appelle cela Démocratie.

Concernant le préambule aux questions, nous nous appuyons sur un livre édité par la F.F.F qui se nomme "Statuts et Règlements" et sur l'annexe 5 fournie par la L.F.O et par le D.A.F.

Je préside une Commission disciplinaire et non un Tribunal Judiciaire. Pour info, tout licencié peut être sanctionné par une mesure disciplinaire mais également par une décision Judiciaire.

Monsieur Deleau, fin connaisseur des procédures et particulièrement du Règlement Disciplinaire connaît, sans aucun doute, la composition et la procédure de cet organe disciplinaire que j'ai l'honneur de présider. A défaut je l'invite à prendre connaissance des articles s'y rapportant (~~articles 3.1.2. et 3.1. 3. ainsi que les articles 3.3.4.1 et 3.3.4.2.1~~)

Telles sont mes réponses aux questions de Monsieur Joël DELEAU, Président du F.C. Saverdun sur la partie me concernant.

Lecture de la lettre de Monsieur TOURECHE Karim.

Bonjour Chers présidents et chers dirigeants

Je m'excuse avant toute chose de ne pas pouvoir être à vos côtés ce soir des obligations professionnelles me retiennent sur Paris.

J'ai bien pris connaissance de l'ensemble des questions posés sur la partie de l'arbitrage par Joel DELEAU pour le collectif « le Football Ariégeois Autrement » et pour lequel j'apporte mes réponses en tant que président de la CDA

Pour la première question, je ne savais pas en reprenant vos termes que la CDA était en capacité de prodiguer des séances d'autosatisfaction : vous me l'apprenez et je tacherai de vous en apporter une vraie définition lors d'une éventuelle prochaine rencontre dans la sémantique de l'arbitrage

Vous indiquez que les arbitres ariégeois n'ont pas le niveau escompté selon vous : sur quels critères vous basez-vous et surtout avez-vous des cas précis à faire remonter ?

En effet, nous travaillons dans une démarche d'amélioration continue et de relation de proximité entre la CDA et les clubs pour tenir compte de vos retours terrain, avec des feeds backs réguliers avec les dirigeants comme je l'ai rappelé à de maintes reprises car la CDA est et a toujours été à l'écoute et surtout au service des clubs

Cela nous permet d'adapter notre accompagnement au quotidien et de développer également l'approche vidéo que nous pratiquons de plus en plus : sauf erreur de ma part, je n'ai reçu aucune remontée de votre part en fin de saison dernière ni sur ce premier mois de compétition

Je suis agréablement surpris de la question suivante qui est de savoir si les arbitres ont bien tous reçu la même formation qui montre le manque d'intérêt porté à notre organisation qui pour rappel fait partie de l'écosystème du football au même titre que les bénévoles et dirigeants : en tant qu'ancien membre de notre institution, je pensais que vous connaissiez à minima le fonctionnement des candidatures et formation des nouveaux arbitres.

Pour votre parfaite information, les modules de formation pour accompagner les nouveaux arbitres sont créés et surtout encadrés par l'organisme I2RF (Institut Régional de Formation) qui a pour vocation de régir les parcours définis et fixés par la FFF avec un examen final qui vient valider la candidature à l'issue des journées de formations avec des minimas théoriques et pratiques.

En d'autres termes, on ne s'improvise pas arbitre sans avoir validé les prérequis de la formation et surtout formateur si cela est votre question de fond: il faut pour cela être diplômé d'un examen fédéral pour pouvoir former et accompagner des arbitres : à ce jour, il existe 3 niveaux de diplôme fédéral : le premier permet de pouvoir former les nouveaux arbitres (1^{er} degré), le second permet de former les formateurs (2^{eme} degré) et en fin le 3^{eme} concerne uniquement les conseillers techniques salariés.

Notre district a la chance de compter dans ses rangs 8 formateurs dont 5 qui possèdent le 2nd degré qui fait de notre district le 2 -ème district le plus représenté de la ligue d'Occitanie en termes de formateurs

Pour compléter cette formation, la CDA de l'ariege a mis en place depuis plusieurs saisons un accompagnement personnalisé pour chacun des arbitres à travers des tutorats et observations qui permettent de les suivre et d'ajuster au fil de l'eau notre programme selon les profils

Si vous souhaitez plus de renseignements, le pôle formation pourra vous apporter toutes les informations utiles si vous le souhaitez en aparté et surtout vous êtes le bienvenue pour venir participer à la prochaine formation initiale où vous pourrez vous voir l'approche pédagogique et du terrain, la vraie !!

Vous parlez volontairement de quantité et non de qualité dans vos propos au vu de la croissance que la CDA connaît depuis plusieurs années : sachez juste que le taux de fidélisation de notre district est de 85% sur les 4 saisons contre 70% au niveau national et 73% au niveau régional

Comme vous pourrez le constater, notre objectif n'est pas de faire de la quantité mais de la qualité qui nous permet à ce jour de pouvoir couvrir l'ensemble des compétitions, chose qui n'a jamais été le cas précédemment (pour rappel nous avons couvert 99,6% des rencontres la saison passée)

Si nous estimez que la CDA ne sait pas effectuer correctement son travail, pourquoi donc nous avoir confié depuis 2 ans 4 nouveaux candidats via le

groupement de BALE qui est demandeur avec surtout le nombre d'arbitre qui a progressé de plus de 70% en 4 ans ? Porter des jugements sur un domaine que vous ne maîtrisez pas du tout paraît être une chose très simple et votre prochaine question en est la parfaite illustration

En effet, vous demandez quelles sont les principales consignes arbitrales de la saison 2024-2025 alors même qu'une réunion de rentrée des clubs a été faite le 06 septembre avec plus de 60 participants avec notamment un repas pris en commun à la fin qui a permis de créer du lien avec les dirigeants.

Avez-vous eu l'information de l'existence de cette réunion du vendredi soir sachant que votre secrétaire général du club Mr EYCHENNE a pourtant bien participé au travers d'ateliers d'arbitrage au même titre que plus de 70% des clubs ?

Vous pouvez questionner l'ensemble de vos confrères, toutes les informations ont bien été passées durant cette soirée et surtout elles sont les mêmes que celles données aux arbitres lors du rassemblement de début de saison et ce afin d'éviter d'être en décalage de la réalité du terrain.

Je vous invite donc à vous rapprocher de Patrick pour avoir un compte rendu de la politique technique départementale appliquée cette saison.

Je clôturerai mon message pour profiter une nouvelle fois de remercier l'ensemble des clubs pour leur confiance et proximité, pour leur importante participation à la réunion de rentrée qui nous a permis de poser le cadre de la saison et de prendre surtout en compte vos différentes attentes : sans vous, pas de football et pas d'arbitre.

Pas de commentaires des participants.

CLOTURE DE LA SEANCE

Monsieur Gérard GONZALEZ

Président du District de l'Ariège de Football



L'Assemblée Générale est clôturée à 21H10

(Aucun mail de monsieur DELEAU pour modification ou rajout sur le PV du 15 juin 2024 n'est parvenu au Secrétariat Général) en date du 4 novembre 2024.

MERCI DE BIEN VOULOIR DÉPOSER
LE(S) BOITIER(S) DE VOTE DANS
LES CORBEILLES PRÉVUES À CET
EFFET



District de l'Ariège de Football

2000 chemin de Lasserre – 09100 LA TOUR DU CRIEU

Tél: 05.61.60.10.95

<https://ariegefoot.fff.fr> / secretariat@ariegefoot.fff.fr

Le Président Gérard GONZALEZ

Le Secrétaire Général Philippe TEILLOT